



LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Restructuration du plateau scientifique du Collège le Bassenon

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 septembre 2026 à 16:00

Département du Rhône

29 Cours de la Liberté
69483 LYON CEDEX 03

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Restructuration du plateau scientifique du Collège le Bassenon
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
2.5 - Insertion par l'activité économique	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Contrôle technique	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Restructuration du plateau scientifique du Collège le Bassenon

Lieu(x) d'exécution :

Collège le Bassenon

Rue GIRARD DESARGUES

69420 Condrieu

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Démolitions - Gros Œuvre
02	Menuiseries intérieures
03	Cloisons_ Peinture - Plafonds
04	Revêtements de sol
05	Chauffage - Ventilation - Plomberies
06	Electricité
07	Bâtiment modulaire provisoire

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
02	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	45410000-4	Travaux de plâtrerie
03	45442100-8	Travaux de peinture
04	44112200-0	Revêtements de sol
05	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
06	09310000-5	Électricité
07	44211100-3	Bâtiments modulaires préfabriqués

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le Département du Rhône pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R 2122-7 du CCP, un ou plusieurs nouveaux marchés ou accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Dans le cas où le candidat souhaite se constituer en groupement :

- il n'existe pas d'exclusivité pour les co-traitants qui peuvent donc se présenter dans plusieurs groupements ;
- le mandataire est soumis à l'obligation d'exclusivité et ne peut donc faire acte de candidature que dans un seul groupement

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
02	Menuiseries intérieures
03	Cloisons_ Peinture - Plafonds
05	Chauffage - Ventilation - Plomberies

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement BARRIOS ARCHITECTURE

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE STRUCTURE ET CONSTRUCTION France

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L, S, LE, P1, PS, HAND, PH, F, GN13, PV, VIEL, AT notice sécurité, ATT notice accessibilité, ATT HAND + modulaires

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles, pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Cahier des prescriptions communes (CPC)
- Notice structure
- Pièces graphiques (architecte et techniques)
- Planning
- PGCSPS
- Le RICT
- Diagnostic amiante et plomb
- Plan masse vierge pour implantation des modulaires
- Cadre du mémoire technique par lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	EFF1 : Lots 1,2,4,5,6 et 7 EFF2 : lot 3	Non

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot 1 : Qualibat : 1112 - 2112 ou références équivalentes	Non
Pour le lot 2 : Qualibat : 4312 ou références équivalentes	Non
Pour le lot 3 : Qualibat : 4131 - 6111 ou références équivalentes	Non
Pour le lot 4 : Qualibat : 6312 - 6223 ou références équivalentes	Non
Pour le lot 5 : Qualibat : 5111 / 5312 ou références équivalentes	Non
Pour le lot 6 : Qualibat : LCPT ou références équivalentes	Non
Pour le lot 7 : Qualibat : 2432 ou références équivalentes	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir les informations demandées sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. Elles devront par contre fournir tous les éléments permettant d'apprécier leur capacité financière, professionnelle et technique. Celles-ci peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises ou une « déclaration appropriée de banque » dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre : **Aucune signature n'est exigée au moment du dépôt de l'offre. Seul l'Acte d'engagement fera l'objet d'une signature après attribution du marché.**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) dûment complété et ses annexes pour chaque lot	Non
Le cadre du mémoire technique permettant l'analyse de(s) critère(s) et/ou sous-critère(s) "valeur technique" détaillés au Règlement de la consultation, pour chaque lot	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le candidat prendra **impérativement** rendez-vous auprès de Frans VAN ROY, chargé d'opération, par mail : frans.van-roy@rhone.fr

Les créneaux de visite possibles sont les suivants :

	Lots 1 à 6	Lot 7
Le jeudi 27/08	8h30	9h00
Le lundi 31/08	10h	10h30
Le mercredi 09/09	15h30	16h00

Cette visite n'a pour objet de communiquer des informations ou d'engager une négociation sur le dossier de consultation.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.rhone.fr/entreprise> (plateforme Atexo).

Chaque transmission est considérée comme une offre. Si un candidat souhaite compléter son offre, il doit transmettre à nouveau l'offre complète, en effet, et conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé par les documents de la consultation.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris,

Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Par courrier :

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Direction de la commande publique durable
29-31 Cours de la liberté
69483 LYON Cedex 3

Sur place :
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Direction de la commande publique durable
Immeuble Le Sévigné
146 rue Pierre Corneille
69003 LYON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles ; il est recommandé d'éviter les formats .exe, les outils de type « macros » et les fichiers volumineux (supérieurs à 15Mo).

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2 - ORGANISATION ET GESTION DE L'OPÉRATION	50.0
2.1-Moyens humains affectés à l'opération.	10.0
2.2-Organigramme fonctionnel spécifique à l'opération	10.0
2.3-Méthodologie organisationnelle pour le respect du planning DCE et éventuelles pistes d'optimisation des délais issues d'une organisation spécifique	30.0
3 - SPECIFICITES DE L'OPERATION - REDUCTION DES NUISANCES - PROPRETE - GESTION DES DECHETS - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	10.0
3.1-Moyens mis en place pour la gestion des nuisances sur le chantier et ses abords	5.0
3.2-Méthodologie et moyens mis en place pour la gestion et la propreté du chantier et ses abords	2.5
3.3-Moyens pour la gestion du tri-sélectif avec traitement des déchets sur site et hors site	2.5

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Garanties quant à la tenue du planning de l'opération : garanties apportées par le candidat quant à sa capacité à tenir le planning joint à la consultation. Le candidat précisera notamment : la disponibilité des modules, les moyens mis en oeuvre pour les approvisionner sur site en précisant le délai de transport, l'organisation de sse équipes (internes ou sous-traitants) pour tenir les délais (fournir un planning d'intervention)	20.0
3-Mesures prises pour garantir la sécurité du public lors de l'installation : les modulaires vont être installés dans un collège en activité. Le candidat précisera les mesures prises lors de l'installation afin de garantir la sécurité du public présent	10.0
4-Qualité des prestations proposées dans le cadre du marché	30.0
<i>4.1-Garanties présentées par le candidat quant à l'état des bâtiments modulaires qu'il propose. Conformément aux prescriptions fixées dans le DCE, celui-ci pourra proposer soit des bâtiments neufs soit des bâtiments d'occasion récents et ayant fait l'objet d'un reconditionnement pour réemploi, sous réserve que leurs niveaux de qualité et sécurité soient égaux à ceux des constructions neuves de même type</i>	<i>15.0</i>
<i>4.2-Proposition d'implantation des bâtiments modulaires</i>	<i>15.0</i>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le Département retiendra l'offre initiale la mieux classée ou engagera, s'il le souhaite, des négociations dans les conditions suivantes :

- Si le nombre d'offres initiales classées est supérieure ou égale à 3, les candidats des 3 offres les mieux classées seront invités à participer à la négociation sur les éléments qui leur seront communiqués à cette occasion ;
- Si le nombre d'offres classées initiales est inférieur à 3, la négociation sera menée avec tous les candidats, quel que soit leur nombre, ayant remis une offre dans les délais.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, L2141-3 et de l'annexe 4 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.rhone.fr/entreprise> (plateforme Atexo)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr